



MINISTRE DES FINANCES,
DU BUDGET ET DE LA PRIVATISATION

*Direction Nationale de Contrôle
des Marchés Publics*

N° 540.5/2017/C.S./2016

Objet : Votre demande d'approbation du procès-verbal de réception du marché relatif aux travaux de viabilisation du site de MUKONI en Commune et Province Muyinga [DNCMP/58/T/2009].

Monsieur,

Faisant suite à votre lettre N/R : 49/CGMP/6-2017 du 23/06/2017 dont l'objet est repris en marge, la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics vous retourne le procès-verbal sans être approuvé.

Il vous est demandé d'y annexer un document signé conjointement par tous les membres de la Commission de réception et l'attributaire du marché, qui montre clairement les **calculs détaillés** des frais engagés par l'entreprise durant la période d'arrêt des travaux (montant issus des négociations), avant son approbation.

Veuillez agréer, **Monsieur**, l'assurance de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR NATIONAL DE
CONTROLE DES MARCHES
PUBLICS

Hon. Amb. Ezéchiel NIBIGIRA

COPIE POUR INFORMATION A :

- Monsieur le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation ;
- ✓ - Monsieur le Président du Conseil de Régulation de l'ARMP ;
- Monsieur le Directeur Général de l'ARMP ;
- Monsieur le Secrétaire Permanent de la DNCMP ;